



**Commune de CLOYES LES TROIS RIVIERES**  
**Département Eure et Loir (28)**

Mairie de Cloyes les Trois Rivières  
1 place Gambetta – Cloyes sur le Loir  
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

☎ 02.37.98.53.18

Courriel : [cloyeslestroisrivieres@cloyeslestroisrivieres.fr](mailto:cloyeslestroisrivieres@cloyeslestroisrivieres.fr)

**MARCHE DE FOURNITURE N°2019.00015**

**Règlement de Consultation  
(RC)**

**« Fourniture, installation et maintenance  
d'un système de vidéoprotection »**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 22 Novembre 2019 à 11h00

## **ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC**

### **1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :**

COMMUNE NOUVELLE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES  
1 place Gambetta  
BP 20 005  
CLOYES SUR LE LOIR  
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

### **1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

COMMUNE NOUVELLE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES  
1 place Gambetta  
BP 20 005  
CLOYES SUR LE LOIR  
28220 CLOYES LES 3 RIVIERES  
Téléphone : 02.37.98.53.18  
[finances@cloyeslestroisrivieres.fr](mailto:finances@cloyeslestroisrivieres.fr)

### **1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site [www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

### **1.4. Modalité par laquelle les offres devront être envoyées :**

Les offres doivent être transmises sur le site internet [www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

## **ARTICLE 2: OBJET DU MARCHE**

### **2.1. Description :**

#### 2.1.1. Type de marché de fournitures

Exécution en procédure adaptée négociée. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique. Le pouvoir adjudicateur garde le droit de se réserver la faculté de négocier.

#### 2.1.2. Objet du marché

FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION  
Références à la nomenclature européenne (CPV) : 32323500 / système de surveillance vidéo

La commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières a décidé de se doter d'un dispositif de vidéoprotection permettant d'assurer la sécurité de la ville sur des emplacements stratégiques.

Le marché est composé de trois tranches : une tranche ferme, une tranche conditionnelle n°1 et une tranche conditionnelle n°2.

#### 2.1.3. Lieu d'exécution des travaux

Cloyes sur le Loir – commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières (plans fournis à la présente consultation)

#### 2.1.4. Division en lots

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement : les prestations donneront lieu à un marché à tranches.

#### 2.1.5. Variantes

Sans objet

#### 2.1.6. Forme juridique du regroupement

Les contractants seront soit des entreprises individuelles, soit des entreprises en groupement en application de l'article R2142-20 du Code de la Commande Publique.

En cas de groupement conjoint, chaque groupement en titre aura l'obligation de désigner un mandataire solidaire dans l'acte d'engagement qui représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, coordonnera les prestations des membres du groupement et sera responsable de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Les candidatures et les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 2.1.7. Sous-traitance

La sous-traitance ne sera acceptée que pour les prestations de service liées à l'installation du système de vidéoprotection.

#### 2.1.8 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

#### 2.1.9 Visite du site

Les candidats ont l'obligation de visiter les sites : le non-respect de cette obligation entrainera l'élimination du candidat.

Une visite du site est fixée au **jeudi 7 novembre 2019 à 9 h**.

Une attestation de visite sera remise au candidat par le pouvoir adjudicateur : celle-ci sera à joindre au dossier remis par le candidat.

Les candidats sont réputés s'être rendus compte de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés éventuelles. Tous les éléments qui sont donnés ne constituent que des éléments d'information qu'il leur appartient de vérifier, voire compléter, sous leur propre responsabilité.

#### 2.2. Délai d'exécution :

Le marché public est conclu pour une période de 9 mois à compter de la date de notification du contrat pour l'ensemble des tranches.

Le délai de livraison des matériels de l'ensemble du système de vidéo-protection décrit dans le cahier des charges est fixé dans le bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

Le bon de commande pour la fourniture de l'ensemble du système de vidéo-protection décrit dans le cahier des charges sera envoyé dès l'attribution du marché (qui interviendra dans le courant du mois de décembre 2019) pour une fourniture de l'ensemble des matériels pour le 03/02/2020 maximum.

#### 2.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres, emprunts et autofinancement de la collectivité avec subventions attendues de l'Etat et du Conseil Départemental d'Eure et Loir.

#### 2.4. Négociation :

En application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, la commune se réserve le droit d'effectuer une négociation avec toutes les entreprises ayant remis une offre jugée conforme en respectant les principes d'égalité de traitement.

### ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des charges

- Le Détail Quantitatif et Estimatif (D.Q.E.)
- Les 3 plans d'implantation des caméras ainsi qu'un tableau détaillant chaque tranche.

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera disponible uniquement en support numérique :

- sur la plate-forme numérique de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir  
[www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

#### **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

##### **4.1. Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, paraphées, datées et signées par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat

- Formulaire DC1 (Lettre de candidature)
- Formulaire DC2 (Déclaration du candidat)

A ces formulaires s'ajouteront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements et documents permettant au Maître d'Ouvrage de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle, ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et /ou des cadres de
- Attestation de visite du site (visite fixée le jeudi 7 novembre 2019 à 9h)

En cas de groupement d'entreprises :

- Les mêmes documents que ceux demandés plus haut (à l'exception du formulaire DC1) concernant chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature
- En cas de sous-traitance uniquement, un formulaire DC4 dûment rempli.

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 à utiliser sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-declaration-du-candidat>

*Nota : Le candidat peut également présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen), établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type, en lieu et place des documents mentionnés au 1) et 2). Le DUME doit être rédigé en français.*

##### **4.2. Pièces de l'offre**

Les pièces suivantes seront à joindre au dossier de chaque candidat. Elles seront toutes paraphées, datées et signées par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes le cas échéant
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) accepté sans aucune modification
- Le présent règlement de consultation accepté sans aucune modification
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment complété
- L'attestation de visite des sites (visite fixée au jeudi 7 novembre 2019 à 9h)
- Un mémoire technique structuré de 20 pages maximum recto-verso dont le contenu est précisé ci-dessous :
  - La présentation synthétique de la société fabricant les matériels proposés (*organisation générale, bureau d'études, SAV...*). Si le candidat représente un fabricant, il complètera sa présentation par celle de sa propre structure ;

- La présentation de l'architecture proposée pour le système de vidéo protection (caméras, réseau, interface Homme Machine, salle des serveurs, centre de visionnage et d'extraction)
- Des exemples d'intégration dans l'environnement des antennes à mettre en œuvre ;
- Le nombre de jour nécessaires pour la livraison de l'ensemble des matériels et des études ;
- La description de la formation proposée et de son contenu ;
- La description des modalités d'intervention du service après-vente après la période de garantie (*lieu, délai, prêt d'appareil...*) ;
- A titre indicatif, le coût annuel de fonctionnement pour l'ensemble du système mis en place (communication radio, mise à jour logiciel...)
- Le soumissionnaire précisera sa démarche et son plan d'action pour que sa prestation soit conforme au règlement européen de protection des données personnelles (article 35-3 du RGPD) : Il donnera notamment les principes appliqués dans la gestion de ses traitements pour répondre à l'objectif de privacy By Design / By Default du règlement.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou irrégulière sera immédiatement écartée.

#### **4.3- Pièces à fournir ultérieurement et uniquement par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer chaque marché**

Dans un délai maximum de 10 jours calendaires après la demande en ce sens de la commune de Cloyes les Trois Rivières, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les pièces suivantes :

- les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents, et datés de moins de 6 mois ;
- un justificatif d'immatriculation (*Kbis, carte d'identification...*) ;
- une attestation d'assurance en cours de validité, avec garanties en rapport avec l'importance des prestations ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB).

#### **4.4. Modification de détail au dossier de consultation**

La commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation, en application des articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du Code de la Commande Publique. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### **4.5. Renseignements complémentaires**

Les demandes de renseignements complémentaires devront être formulées par écrit au plus tard dix (10) jours avant la date limite.

Une réponse par écrit sera adressée dans les meilleurs délais.

### **Article 5 : PROCEDURE**

#### **5.1. Type de procédure :**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur garde le droit de se réserver la faculté de négocier.

#### **5.2 Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60%
Valeur technique	40%

### **5.2. Critères d'attribution sur 100 points**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations 60 %

L'offre la plus basse obtiendra la note de 60 points.

Le mode de calcul pour les autres notes sera la suivante :  $\frac{\text{Offre la plus basse}}{\text{Offre évaluée}} \times 60$

- Valeur technique de l'offre 40 %

La note « valeur technique » sera évaluée à partir :

=> du mémoire technique de 20 pages maximum

=> de la présentation de 60 minutes de la solution et des matériels proposés

### **5.3 Audition**

La présentation interviendra dans la semaine du 25 au 29 novembre 2019 devant une commission de la commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières. Une convocation sera adressée aux candidats, précisant la date et l'heure, quelques jours avant cette présentation.

### **5.4 Date limite de réception des offres**

Vendredi 22 novembre 2019 à 11h00

### **5.5 Conditions d'envoi des offres**

La transmission de l'offre se fait obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante : [www.amf28.org/cloyestroisrivieres](http://www.amf28.org/cloyestroisrivieres)

### **5.6 Transmission électronique**

Les candidats doivent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.amf28.org/cloyeslestroisrivieres>

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

*Pour tout problème technique relatif au profil acheteur ou à l'envoi des offres dématérialisées, (es candidats peuvent contacter la plateforme INFO LOCALE (gestionnaire du profil acheteur) au 02 37 33 03 25 ou par mail à [contact@info-locale.fr](mailto:contact@info-locale.fr).*

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde ne remplace pas l'offre dématérialisée, et ne sert que dans l'hypothèse où l'acheteur ne parvient pas à exploiter l'offre dématérialisée. Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle est détruite à la fin de la procédure.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .xls, .pdf, .zip.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CADES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

#### **5.7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **5.8. Procédures de recours :**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

**Date d'envoi de la publication : vendredi 25 octobre 2019**